



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025
À 18 h 00

Délibération 2025 / 123
(31^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 14
Votants : 18

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation :
4 décembre 2025

Date de publication :
12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 18 h.

Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : RUAUD Maria de Fatima (donne pouvoir à MICHAUX Martine), BACH Hélène (donne pouvoir à DELEUZE Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absente excusée : MAIGNE Solange.

Absents : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, CHAVET-JABOT Francis, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : PUECH Roland.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2025.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'opération "Séparatif Rue des Artisans" nécessite l'ouverture de crédits supplémentaires à hauteur de 35 000,00 € en raison de la mission portant sur la construction d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales en site complexe avec interactions voies SNCF, confiée à la société IMOGEO et en raison de l'assistance à maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création de ce bassin confiée à l'entreprise DEJANTE. Ces crédits seront transférés du chapitre 23 « Immobilisations en cours ».

Il convient aussi d'ouvrir des crédits à hauteur de 15 523,00 € pour régulariser des écritures d'ordre portant sur des subventions d'équipement versées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **adopte** la décision modificative n° 2 du budget annexe Eau et Assainissement présentant les écritures suivantes :

Budget Eau & Assainissement
Décision modificative n° 2 du 10 décembre 2025

Libellés de comptes	Comptes	Dépenses	Comptes	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
023 - Virement à la section d'investissement				
Virement à la section d'investissement	c/023	15 523,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section				
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice			c/777	15 523,00 €
TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT		15 523,00 €		15 523,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
021 - Virement de la section d'exploitation				
Virement de la section d'exploitation			c/021	15 523,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section				
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - commune	c/13914	15 523,00 €		
23 - Immobilisations en cours				
Installations, matériel et outillage techniques	c/2315	-35 000,00 €		
Opération 9027 - Séparatif Rue des Artisans				
Installations, matériel et outillage techniques	c/2315	35 000,00 €		
TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT		15 523,00 €		15 523,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Roland PUECH



Le Maire,

Michel SYLVESTRE

